

CONSEIL MUNICIPAL DE CAPINGHEM

Procès-Verbal du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, Maire,

Étaient présents :

DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LIETARD Guillaume, LAURENCE Sandrine, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, LACRAMPE Thibault, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, PRUVOST Ingrid, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis

Était absent :

Ont donné pouvoir : VAN LAETHEM Francis => Pouvoir à T.WIDHEN, FICHELE Marie-Claude => pouvoir à G. OUDAERT, BOITELLE Philippe => Pouvoir à A. TRICOIT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : Louis FEDERICO

Le conseil municipal désigne Monsieur Louis FEDERICO en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trois minutes et donne lecture de l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal et constate que le quorum est atteint.

CM260429-D01 - Approbation du PV du lundi 20 avril 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal du 20 avril 2026.

Il est demandé si des modifications sont à apporter. Pas de modifications apportées au procès-verbal du 20 avril 2026.

Le conseil municipal décide de l'adopter.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Monsieur Thibaut LACRAMPE présente le PowerPoint ainsi que les différents documents transmis aux membres du conseil municipal, notamment le Compte Financier Unique (CFU) et le grand livre des comptes.

CM260429-D02- Délibération portant sur l'approbation du compte financier unique 2025**Le Maire rappelle au conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 23 avril 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 de la ville de Capinghem ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Capinghem ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les éléments susvisés ;

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	768 828.87 €	346 353.55 €	2 279 356.00 €	1 952 232.48 €
Recettes	407 769.18 €	409 452.82 €	2 129 356.00 €	2 139 809.09 €
Déficit / Excédent		63 099.27 €		187 576.61 €
Résultat 2024 reporté		361 059.69 €		150 000.00€
Résultat de clôture de 2025		424 158.96 €		
Reste à réaliser		20 000 €		
Résultat cumulé de 2025		404 158.96 €		337 576.61 €

À l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Capinghem,
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 21 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un groupe de travail consacré au budget de fonctionnement de la médiathèque, notamment concernant les dépenses liées au personnel et à l'énergie. Il suggère également une réflexion, en lien avec la commission finances, afin d'identifier de nouvelles sources de recettes.

CM260429-D03- : Délibération portant sur l'affectation des résultats 2025

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

SECTION FONCTIONNEMENT

A - Résultats de l'exercice 2025	187 576.61€
B - Transfert résultat par opération d'ordre non budgétaire	0 €
C- R002 résultat de fonctionnement reporté	150 000.00 €
D - Résultats à affecter = A+B+C (hors restes à réaliser)	337 576.61€

SECTION INVESTISSEMENT

D - Résultats de l'exercice 2025	63 099.27 €
E - Résultat 2024 reporté	361 059.69€
G - Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	424 158,96 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE D'AFFECTER

- à l'article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes), au budget primitif 2026 : **424 158,96 €**
- à l'article 002 – Résultat de fonctionnement reporté (recettes), la somme de **116 159,97 €**
- à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés, la somme de **221 416,64 €**.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2025 capitalisés dans le cadre de l'affectation des résultats.

CM260429-D04- Délibération portant sur les taux de contributions directes

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Vu le vote du budget primitif pour l'exercice 2026, qui ne nécessite pas d'augmentation des taux

des contributions directes locales,

Le Maire propose au conseil municipal :

De ne pas augmenter les taux des contributions directes locales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

De maintenir les taux de contributions directes locales pour 2026 à l'identique de l'année précédente, à savoir :

- ↳ Taxe d'habitation : 21,14 %
- ↳ Taxe sur le foncier bâti : 38.60 %
- ↳ Taxe sur le foncier non bâti : 43,27 %

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Madame Sandrine Laurence présente les différentes demandes de subventions formulées par les associations.

- **Concernant l'APEIC, une demande a été formulée pour l'achat d'une imprimante. Monsieur le Maire précise qu'en 2025, le montant de la subvention attribuée à l'association s'élevait à 800 €.**
- **L'Association Sportive de Capinghem a été réorientée vers d'autres dispositifs de demande de subvention.**
- **L'association Point danse, qui sollicitait une subvention complémentaire dans le cadre de ses 30 ans prévus l'année prochaine, a également été orientée vers d'autres aides financières.**
- **Concernant le Tennis de Table, il est souligné que l'association obtient de bons résultats dans les compétitions.**
- **L'association « Un pied devant l'autre » a reversé 100 € au service de cardiologie en 2025.**
- **Le projet présenté par l'association Vivre Ensemble, « Les fenêtres qui parlent » a été réorienté vers d'autres dispositifs de subventions.**

Monsieur le Maire reprend ensuite la parole afin de présenter l'événement « Sclérose en piste ». Il indique que la commune prendra en charge la moitié des frais de l'événement, notamment la réalisation de médailles gravées avec les logos de Capinghem et de l'association « Tous en piste ».

Madame Sandrine Laurence précise qu'un médecin devra être présent le jour de l'événement « Sclérose en piste » et qu'actuellement la recherche est toujours en cours.

CM260429-D05- Délibération portant sur l'attribution des subventions aux associations et structures

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations et structures,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations et structures de Capinghem dans leurs actions,

Entendu le rapport proposé le 03 avril 2026 par Madame Sandrine LAURENCE, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales et structures pour l'année 2026,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer les subventions aux associations et structures comme suit, pour un total de 23 800€ :

ASSOCIATIONS	DEMANDE	PROPOSITION
APEIC	1 500,00 €	1 100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE CAPINGHEM	1 500,00 €	1 300,00 €
CAP'ARTS	1 000,00 €	1 000,00 €
CAP'GYM	1 200,00 €	1 200,00 €
CHŒUR GRENADINE	300,00 €	300,00 €
CLUB DE L'AMITIÉ	900,00 €	900,00 €
POINT DANSE	2 000,00 €	1 500,00 €
TENNIS DE TABLE LOISIR CAPINGHEM	400,00 €	400,00 €
UN PIED DEVANT L'AUTRE	500,00 €	500,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	1 200,00 €	1 200,00 €
VIVRE ENSEMBLE À HUMANICITÉ	1 900,00 €	1 500,00 €
SCLEROSE EN PISTE	1 500,00€	1 500,00€
PSY Ecole	400,00 €	400,00 €
Médiation CITEO	11 000,00 €	11 000,00 €

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

CM260429-D06- Vote du Budget Primitif 2026

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après avoir affecté les résultats de l'exercice 2025,
Après avoir attribué les subventions,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le budget primitif 2026 qui s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à la somme de 2 281 872,97 €**
- et
- **En section d'investissement à la somme de 1 214 267,60 €.**

La présente délibération sera jointe au budget principal 2026.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Monsieur le Maire présente un récapitulatif des investissements prévus pour l'exercice 2026 pour la commune :

- acquisition de matériel de réception ;
- refonte de l'identité visuelle de la commune ;
- acquisition d'écrans numériques pour l'école ;
- installation de vidéoprotection au Grand But ;
- illuminations de Noël ;
- travaux de la voie douce, comprenant les aménagements à verser à la MEL, notamment l'éclairage et les plantations ;
- clôture du city stade ;
- travaux de ventilation de la salle des Gesquière ;
- aménagement et végétalisation de la cour d'école ;
- aménagement de la place de la Fraternité.
- ...

Monsieur le Maire présente ensuite les principales recettes de fonctionnement. Il indique que les concours de l'État tendent à se stabiliser, tout en soulignant des évolutions concernant le régime de la CNRACL, notamment une hausse des cotisations liée à la revalorisation des salaires des agents. Il précise que la dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue, tandis que le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est en diminution pour les communes.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire souligne l'augmentation du coût de la masse salariale ainsi que la hausse des charges générales. Il évoque également les créances à recouvrer.

Il précise par ailleurs que les charges liées à l'énergie restent élevées, notamment en raison de l'augmentation des coûts du gaz et de l'eau.

Enfin, il indique qu'une renégociation avec les entreprises est en cours dans le cadre du projet relatif au cimetière.

CM260429-D07- Délibération membres CCID

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation de 16 représentants du conseil municipal pour apparaître sur la liste présentée aux services fonciers afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

La commission est composée de 8 membres titulaires (plus M. le Maire) et 8 membres suppléants. Ils seront désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DGFIP).

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **32** noms

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Monsieur le Maire propose la liste des noms appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Il complète cette liste avec des membres du conseil municipal afin d'atteindre un total de 32 noms proposés.

CM260429-D08 - Demande de subvention auprès de la CAF du Nord – Fonds locaux d'investissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement et d'équipement de la ludothèque de la médiathèque.

Dans le cadre de ce projet, la commune peut solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord au titre du dispositif « Fonds locaux d'investissement – aide à l'investissement ».

Le projet est éligible à un cofinancement dans la limite des règles fixées par la CAF du Nord, et dans le respect du plafond global de financement des opérations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF du Nord au titre des fonds locaux d'investissement,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

La délibération n°9 est retirée de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente ensuite le point relatif aux créances irrécouvrables. Il précise que celles-ci correspondent à des sommes dues à la collectivité (factures, titres de recettes, loyers, etc.) dont le recouvrement n'a pu être obtenu malgré les relances et les procédures mises en œuvre par le comptable public.

CM260429_D10- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Vu la demande du Service de Gestion Comptable d'Armentières en date du 09 mars 2026,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'admission en non-valeur et à l'extinction de créances irrécouvrables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'admettre en non-valeur des créances pour un montant total de **12 377,69 €** au compte 6541, conformément à l'état transmis par le Service de Gestion Comptable d'Armentières.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Monsieur le Maire explique que la délibération n°11, dite « sur table », doit être acceptée par le conseil municipal afin de pouvoir être soumise au vote.

Le conseil municipal accepte l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

La délibération est ensuite présentée.

Monsieur le Maire précise qu'au maximum, la commune pourra atteindre 80 % de subventions cumulées au titre des différentes demandes de financement.

CM260420-D11- Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour la médiathèque.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de création d'une médiathèque au sein de la commune, comprenant la réhabilitation de la Maison Olivier et la réalisation d'une extension destinée à accueillir un équipement de lecture publique.

Ce projet a pour objectif de développer un équipement culturel moderne, accessible à tous les publics, intégrant des espaces de lecture, de travail, de médiation culturelle, de jeux et d'animation, ainsi qu'un jardin de lecture.

Dans le cadre de ce projet, la commune souhaite solliciter une aide financière auprès de la Direction régionale des affaires culturelles au titre du soutien au développement de la lecture publique et des équipements culturels.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à environ 1 058 674,69 € TTC, étant précisé que le montant éligible à l'intervention de la DRAC sera arrêté dans le cadre de l'instruction du dossier et pourra être ajusté en lien avec les services de l'État.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver le projet de création de la médiathèque,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Madame Sophie Hautcoeur présente son projet de communication visant à présenter la nouvelle équipe municipale sur les réseaux sociaux de la commune, en collaboration avec Monsieur Fabien Hennion, agent de la collectivité.

Monsieur le Maire précise que ce plan de communication pourra également être étendu à d'autres acteurs du territoire, notamment les commerçants, bénévoles et associations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt heures vingt-six minutes.